

# Exposition

## Découverte du patrimoine bâti du Pays d'Avesnes

10 LE PATRIMOINE BÂTI EN PAYS D'AVESNES

### Préserver les abords d'une habitation

*Les abords d'une construction finissent un décor qui la met en valeur et participent à son intégration harmonieuse dans le paysage. Avec pierre, bois et clôture... qu'ils soient bâtis ou végétaux, ces éléments embellissent les abords d'un bâtiment et à ce titre, méritent des travaux d'entretien et de restauration.*

#### La restauration des éléments bâtis traditionnels :

Pierres chaises noires, armoirages, coloris ou autres particularités... ces éléments peuvent être restaurés mais réalisés avec soin, traduisant une utilisation ancienne de la pierre dans les abords des constructions. (Un entretien régulier ou une intervention appropriée leur assurent une bonne conservation)

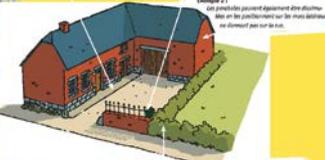
**Comment réaliser son abri à poules ?**  
Des poules de pierre laissent un air de pays, peuvent être réalisées en brique ou en pierre, et de les surélever à l'aide d'un socle de ciment pour éviter les problèmes de drainage et de les protéger de l'eau d'un canal de drainage latéral par ailleurs naturel, éventuellement dans le sol.

#### L'intégration des accessoires techniques

Colliers EDF, boîtes à lettres, conduites à évacuer météoriques... sont généralement positionnés dans un souci pratique. Afin de réduire leur perception depuis la rue, il est important de choisir un emplacement peu visible ou une couleur harmonieuse.

**Exemple 1 :** Désigner dans une clôture existante un trou de passage, et de même couleur que celle-ci ou faire une clôture entièrement peinte dans la même couleur.

**Exemple 2 :** Les poteaux peuvent également être dissimulés en les peignant sur les murs latéraux du bâtiment par sur leur face.



#### Le choix des clôtures végétales :

Différents types de haies permettent de vous isoler du voisinage, tout en respectant les paysages avoisinants par l'emploi d'essences locales, les documents « valeurs nature paysage » et les fiches conseils « Planter la haie » sont à votre disposition, à la Maison du Parc, pour effectuer votre choix.

#### Pour aller plus loin

Les guides conseils et recommandations :  
 - protéger et valoriser le patrimoine rural  
 - restaurer et construire dans le Parc naturel régional de l'Avesnois






**Maison du Parc**  
Grange Dimière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'Etat Français

## Exposition itinérante

## INTERET

Cette exposition a pour objectif de présenter au public le patrimoine bâti du Pays d'Avesnes.

## SES OBJECTIFS

Comprendre les effets de nos gestes sur la planète et sur les autres,

- présenter des pistes pour agir au quotidien en faveur du développement durable
- fournir des contacts pour passer à l'action au niveau local.

## PUBLIC

- Tout public

## CONTENU DE L'EXPOSITION

- Panneau 1 :** l'Avesnois, un territoire aux multiples paysages
- Panneau 2 :** la Haie au cœur du Pays d'Avesnes
- Panneau 3 :** un territoire agricole marqué par l'artisanat
- Panneau 4 :** l'implantation du bâti dans le paysage
- Panneau 5 :** une concentration du bâti dans les bourgs
- Panneau 6 :** le bâti et la haie d'Avesnes
- Panneau 7 :** les caractéristiques du bâti en Avesnois
- Panneau 8-9 :** les types d'habitat
- Panneau 9bis :** la ferme organisée autour d'une cour
- Panneau 10 :** préserver les abords d'une habitation
- Panneau 11 :** POS/PLU et patrimoine bâti

## PRÉSENTATION

12 panneaux autoportants en toile plastifiée supportés par une structure métallique.

Format des panneaux : H : 220 cm x l : 80 cm.

## ACCUEIL DU PUBLIC

L'accès à l'exposition doit être gratuit. Durant les heures d'ouverture de l'exposition, il est souhaitable qu'une permanence soit assurée pour accueillir les visiteurs.

## CONDITIONS DE PRÊT

Pour les communes du Parc naturel régional de l'Avesnois, ainsi que pour les communes associées, le prêt est gratuit (écoles, associations, communes, communautés de communes...)

Pour les communes hors Parc, nous consulter.

L'exposition est à prendre en charge et à retourner par l'emprunteur à la Maison du Parc.

**Assurance :** souscrire un contrat pour une valeur de 3 600 euros à partir de son lieu d'enlèvement jusqu'à son lieu de restitution, la Maison du Parc à Maroilles. Nous fournir un exemplaire du contrat.

## DEMARCHE À SUIVRE POUR LA RÉSERVATION

-Personne à contacter :

**Janice Niewrzeda au 03 27 77 51 60**

-Poser une option en fonction des disponibilités.

-Envoyer un courrier au minimum 2 mois avant la date de retrait de l'exposition à :

**Monsieur le Président  
du Parc naturel régional de l'Avesnois  
Maison du Parc  
4, cour de l'abbaye BP11 203  
59550 MAROILLES**

-Vous recevrez un courrier de confirmation.

## RÉALISATION

Exposition réalisée par le Parc naturel régional de l'Avesnois, avec la contribution du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord (CAUE), la Direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC), la Région Nord-Pas de Calais - service de l'Inventaire Général du patrimoine culturel, l'Ecomusée de l'Avesnois.

Photos : Anne AUFFRET/SMPNRA

Grégory BOULEN/SMPNRA

Florent MAILLARD/SMPNRA

Ecomusée de l'Avesnois

Samuel DHOTE